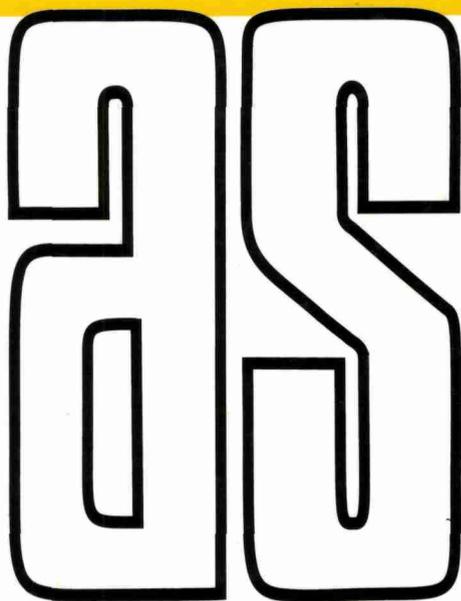


Sous la direction  
de Jean-Michel SERVET

**ÉPARGNE  
ET LIENS SOCIAUX  
ÉTUDES COMPARÉES  
D'INFORMALITÉS  
FINANCIÈRES**



**actualité scientifique**

FINANCE  
ÉTHIQUE  
CONFIANCE  
CAHIERS





# Épargne et liens sociaux

Études comparées  
d'informalités financières



FINANCE  
ÉTHIQUE  
CONFIANCE

Épargne et liens sociaux

Études comparées

d'informalités financières

---

par

Maxime AKPACA, Eveline BAUMANN,  
Eddy BLOY, Abdelsalam CHERIF,  
Demba DIA, Michel DROMAIN,  
Nour-Eddine HADDAB, Michel LELART,  
Marguerite MENDELL, Christian RIETSCH,  
Josette RIVALLAIN, Omar Saïp SY,  
Pierre TRAIMOND,  
Joseph TUBIANA et Marie-José TUBIANA

Sous la direction de  
Jean-Michel SERVET

1995

Cette recherche a reçu le soutien du Réseau thématique **Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne** de l'université des réseaux d'expression française, du **Musée de l'Imprimerie et de la Banque**, du **programme pluri-annuel en sciences humaines** de la région Rhône-Alpes et de l'**université Lumière Lyon 2**  
Son édition a été réalisée dans le cadre du programme international de recherche **Finance, éthique, confiance** organisé par la Caisse des dépôts et consignations et mis en œuvre par l'Association d'économie financière

# PRÉSENTATION

Hélène PLOIX,

*Présidente de l'Association d'économie financière*

À côté des ouvrages plus précisément consacrés aux aspects juridiques et réglementaires des activités financières, notre collection des «Cahiers Finance, Éthique, Confiance» s'enrichit aussi de l'apport d'autres disciplines pour éclairer d'autres domaines, conformément à l'approche internationale et pluridisciplinaire de notre programme de recherche «Finance, Éthique, Confiance».

En effet, l'entreprise lancée par la Caisse des dépôts et consignations, en 1992, porte sur quatre grands axes de réflexion:

- l'éthique financière et la charte de confiance;
- la déontologie dans les métiers financiers;
- les ressorts de la confiance et les cultures de l'argent;
- la morale politique et la finance internationale.

En 1994, deux nouveaux domaines d'investigation ont été ouverts:

- les marchés financiers: problèmes induits en matière de confiance, d'éthique et de déontologie;
- la responsabilité financière et la responsabilité sociale.

Les travaux qui sont présentés ici ont été conduits à l'initiative des équipes de recherche que coordonne, en France et à l'étranger, Jean-Michel Servet, directeur de recherches au CNRS et professeur d'économie à l'Université Lyon II. Ils trouvent leur place dans la réflexion que nous avons engagée ensemble, depuis deux ans, sur les modalités de la construction de la confiance en finance. Ils s'inscrivent plus directement dans le cadre des réflexions sur « les ressorts de la confiance et les cultures de l'argent» mais ils posent aussi la question fondamentale de la responsabilité de la communauté financière à l'égard des sociétés.

Un code de confiance organise les relations financières, quelle que soit la société en cause, depuis des temps immémoriaux et dans toutes les civilisations. L'altération de ce rapport de confiance est un facteur de risque très important pour l'équilibre du système financier et, partant, pour l'harmonie des sociétés. Ainsi, depuis plusieurs années, différents acteurs de la communauté financière internationale

en appellent-ils à un « nouveau contrat social entre finance et société ».

Or, au cours de la dernière décennie, la puissante métamorphose de l'univers financier a remodelé l'environnement des institutions et des autorités, en provoquant souvent la méfiance du public, dans les pays industrialisés comme plus encore dans le monde en voie de développement. Cette attitude de défiance se manifeste souvent dans les pays en développement, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, dans les populations défavorisées d'Amérique du Nord ou d'Europe, entre les désordres, les crises voire la corruption au niveau domestique et les contraintes imposées par l'économie internationale, au point de générer des modalités informelles d'épargne et de financement pour pallier les défaillances des organisations institutionnelles.

Au travers d'une présentation comparée des informalités financières dans les pays ou les zones pauvres, il s'agit bien, en effet, de s'interroger sur le problème de l'exclusion sociale et les solutions que peuvent engendrer de nouvelles solidarités. Car, cette exclusion dont chacun regrette aujourd'hui l'ampleur croissante, dans les sociétés les plus développées comme partout à travers le monde, cette exclusion naît d'abord d'une exclusion du circuit monétaire: un emploi perdu, un crédit non remboursé, un prêt refusé et l'on voit s'emballer les mécanismes de l'exclusion et leur cortège de misères.

N'est-ce-pas pourquoi, dans chaque région du monde, dans chaque pays, au gré des cultures et des comportements nés de la coutume, des alternatives ont ainsi été recherchées, depuis près d'une vingtaine d'années, pour prévenir l'exclusion des échanges financiers.

Malgré ou à cause des niveaux inédits de sophistication que chacun observe dans les modes de gestion des institutions financières, notre fin de millénaire constate simultanément une inadéquation de plus en plus grande de ces mêmes structures pour répondre aux attentes des petits emprunteurs et des petits épargnants. Le coût de traitement des petites clientèles paraît de plus en plus prohibitif, les risques semblent difficiles à appréhender.

Le microbanking, par exemple, qui s'organise, selon des modèles variables, en Afrique, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud, peut-il servir d'exemple ? À première vue, ces systèmes informels d'épargne et de crédit se confrontent, non sans quelque fascination, à nos institutions modernes qui peuvent y retrouver l'image de leur histoire ou de leur préhistoire. Les liens d'amitié qui tissent les liens de confiance, l'appartenance à une ethnie, une caste constituant la garantie d'un remboursement, la caution du groupe dans les associations rotatives de crédit, le motif de la prévoyance plus que l'appât du gain comme critère d'organisation des groupes de prêt, voilà bien autant de caractéristiques qui ont disparu dans les pays industrialisés.

L'une des questions que soulève la recherche présentée ici par l'équipe de Jean-Michel Servet est celle de savoir si ces systèmes informels sont autant de réponses

empiriques aux dysfonctionnements des circuits formels dans les pays en voie de développement ou si cette réponse traduit l'inefficacité structurelle des circuits formels pour traiter des problèmes individuels. Dans cette dernière hypothèse, les informalités financières constitueraient alors la base de refondation des circuits financiers, au Sud comme peut-être aussi au Nord.

En fait, au-delà des innovations techniques, parfois adaptées de formules héritées de la tradition, au-delà des effets micro-économiques le plus souvent positifs, ces solutions contribuent aussi à une reconstitution ou une consolidation des tissus sociaux. Quoique très éloignées des méthodes qui prévalent dans le système financier global des pays industrialisés, ces pratiques diversifiées et marginales n'en attestent pas moins du rôle de lien social partout dévolu à la finance et à la monnaie. Car il s'agit bien, au travers de ces «informalités financières» d'une démarche collective pour retrouver, à l'échelon d'un groupe local ou régional, ce climat de confiance entre les individus, entre les prêteurs et les emprunteurs, sans lequel aucun échange n'est possible.

Si aucune autorité publique n'intervient, à ce stade, dans une quelconque réglementation, il n'en reste pas moins évident que des normes, des règles sont produites et respectées par les créateurs et les acteurs de ces systèmes informels, au risque, sinon, de leur effondrement.

Les observations valent aussi bien pour la banque que pour l'assurance ou la retraite, dans des populations qui, précisément, échappent de plus en plus aux règles et aux lois et pour qui les solutions informelles représentent une ultime issue de secours. Les points de passage entre formel et informel ont toujours existé, les bourses de valeur africaines en témoignent, mais comment analyser cette dynamique inversée qui va du formel vers l'informel ? Ou ne faut-il pas réfléchir davantage à une gestion d'un semi-formel qui pourrait être, moins qu'une transition entre informel et formel, cette phase nécessaire d'adaptation des circuits formels aux nouveaux besoins nés de l'exclusion en marche.



## AVANT PROPOS

LORSQU'AU début des années quatre-vingt, avant que la crise des banques commerciales et de développement en Afrique ne rende ce champ de réflexion presque banal, s'intéresser aux pratiques financières dites informelles passait aux yeux de l'immense majorité des économistes pour une diversion ethnologique inutile. Depuis une dizaine d'années, en particulier après la publication, sous la direction de D. Kessler et de P.-A. Ullmo d'*Épargne et développement*, actes d'un colloque organisé en 1984, les études de terrain et analyses de ces pratiques financières se sont multipliées. Ces nombreux travaux, qu'il s'agisse de synthèses générales ou d'études de cas, sont de nature extrêmement diverse se situant dans le cadre d'approches socio-économique, ethnologique, financière, plus récemment comme des tentatives de modélisation, etc. Cette abondante littérature a donné une image très diversifiée de certains de ces phénomènes. Compte tenu de la multiplicité des pratiques (celles-ci sont loin de se réduire aux seules tontines et prêts familiaux), l'information est parcellaire et le présent ouvrage contribue par certaines monographies à l'extension de la connaissance de cette diversité. Au delà de l'aspect descriptif dominant de la littérature sur les informalités financières\*, il est possible de dégager un certain nombre d'hypothèses explicitement ou implicitement mises en œuvre par les auteurs dans les questionnaires d'enquêtes, dans la présentation de celles-ci ou de leur synthèse. Parmi les nombreuses hypothèses communes à un grand nombre de ces travaux, deux d'entre elles sont fondamentales en particulier par leurs conséquences en terme de politiques économiques et financières proposées :

- . l'hypothèse dite de la répression financière et son alternative ou complément (selon les auteurs) le dualisme financier,
- . et celle supposant les agents économiques comme naturellement mus par une

---

\* La récente traduction d'un ouvrage collectif sous la direction de Dale W. ADAMS et Delbert A. FITCHETT *Finance informelle dans les pays en développement* [Presses Universitaires de Lyon, 1994] a donné un panorama très riche de ces pratiques tout en ouvrant des pistes très stimulantes pour leur analyse.

comparaison coût/avantages dans le temps.

La thèse dite de la répression financière est construite sur une double hypothèse : tout d'abord l'hypothèse d'une contrainte étatique sur le système financier entraînant une faible rémunération de l'épargne et d'autre part l'hypothèse d'une segmentation de la population entre une minorité présentant les garanties pour accéder à la finance formelle et la majorité de la population n'ayant pas accès au système financier moderne et subissant les contraintes de prêts informels supposés usuraires dans un grand nombre de cas.

Pour que ces hypothèses soient validées il faudrait que le taux de participation des différentes catégories de la population aux pratiques dites informelles soit inversement proportionnel à leur capacité d'accès aux institutions dites formelles et qu'il y ait une forte étanchéité entre les organisations dites formelles et celles dites informelles. Il faudrait aussi que les pays qui connaissent des systèmes financiers dits formels, réglementés, connaissent un développement des pratiques financières dites informelles plus importants que les pays aux systèmes formels plus libres. Dans la mesure où ces trois conditions ne sont pas remplies en Afrique subsaharienne par exemple, l'hypothèse dite de répression sous-jacente à un grand nombre de travaux n'a aucune vocation à l'universalité.

Les systèmes financiers sont-ils dualistes ? Une large fraction de la population se trouve par l'irrégularité et surtout la faiblesse de ses revenus exclue des institutions financières formelles. Mais la minorité de la population qui peut avoir sans difficulté accès à celles-ci (les salariés des banques par exemple) ne sont pas ceux qui participent le moins aux activités financières informelles. Un même individu dans une même période réalise des dépôts chez un boutiquier ou un garde-monnaie, participe à une tontine, cotise à une association villageoise et peut même régulièrement déposer certains fonds dans une banque, non généralement dans une logique de rémunération de l'épargne mais de diversification des risques. Le fait qu'il existe des organisations aux modes de fonctionnement très différents et des circuits financiers plus ou moins autonomes ne signifie pas que les agents puissent être distingués par leurs comportements financiers. À l'encontre des hypothèses de répression financière et de dualisme, ceux qui participent le plus aux tontines sont en Afrique des individus et des groupes qui par leur niveau de revenu et leur "capital culturel" ont l'accès le plus large aux institutions dites formelles.

Rejeter les hypothèses dites de répression financière et du dualisme financier, comme nous le faisons, oblige à appréhender les pratiques financières comme un ensemble continu de degrés d'informalité et de formalité et surtout ceci nécessite de repenser en termes nouveaux les stratégies des individus participants aux tontines et autres pratiques informelles d'épargne et de prêt. L'individu épargnant, prêtant ou

empruntant est supposé, dans un grand nombre de travaux publiés jusque là, effectuer un calcul rationnel coût/avantage inscrit dans un temps mécanique. Ceci est particulièrement évident dans les analyses qui, rejetant ou non l'hypothèse de la répression financière, comparent les taux d'intérêt dans les organisations formelles et dans les organisations informelles (ou au sein de celles-ci) et concluent à la rationalité du choix du prêteur et de l'emprunteur en incluant coûts de transaction, prime de risque, disponibilité des fonds, etc.

Ces hypothèses qui peuvent donner des modèles intellectuellement satisfaisants d'un point de vue formel sont utopiques et conduisent à des impasses que la crise manifeste des systèmes financiers n'a fait que réaliser. Il convient d'abord de repenser les pratiques financières informelles, semi-formelles et formelles à travers le cadre culturel qui les supporte, de découvrir des solidarités et des réseaux humains là où la plupart des économistes voudraient ne voir que la confrontation d'offres et de demandes. Alors que l'acte d'épargne-endettement est généralement défini par les économistes dans un rapport individuel au temps, un grand nombre d'opérations financières sont en Afrique subsaharienne par exemple comprises par les populations comme un rapport de groupe. La connaissance de rapports, toujours spécifiques selon les sociétés, des individus au groupe implique l'absence d'explications unificatrices. Chaque type de pratiques financières informelles ou semi-formelles répond à un ensemble de contraintes différentes.

La rencontre entre des chercheurs de disciplines diverses et travaillant sur des terrains différents avec des perspectives particulières favorise dans ce nouvel ouvrage sur les pratiques financières dites informelles l'émergence d'une grille de lecture ayant ainsi pour objectifs de proposer :

- . non seulement une vision synthétique des hypothèses habituelles de la littérature consacrée aux modes informels d'épargne et de financement, mais surtout, de développer des hypothèses nouvelles de recherche intégrant les spécificités culturelles,
- . et de définir les conditions de réussite des expériences de "formalisation de l'informel" ou "d'informalisation du formel" s'appuyant sur ces spécificités et permettant de contribuer à la nécessaire reconstruction de relations de confiance.

L'ouvrage possède une autre spécificité. Il fait un autre choix que nous voudrions expliciter. Certains chercheurs (du Nord mais aussi du Sud) centrent leurs travaux sur la finance formelle destinée (y compris pour les pays du tiers-monde) aux fractions de la population à hauts revenus et ils proposent ce que nous pouvons qualifier de solutions de mimétisme financier en arguant l'absence de rentabilité immédiate de l'épargne et du crédit des/aux pauvres. Non seulement ceci nous paraît

négliger les possibilités de développement à long terme et les investissements sociaux nécessaires, mais de plus une perspective éthique n'oblige-t-elle pas à réfléchir aux conditions dans lesquelles tous les membres d'une communauté humaine d'une part, subissent les effets indirects de certains développements de la finance dite formelle, et d'autre part, peuvent avoir accès à des services financiers, quelle que soit la nature de ceux-ci. La dernière partie de l'ouvrage, consacrée à l'étude de la construction de nouveaux liens financiers de solidarité au Nord, est là pour le rappeler. Les tontines sont actives parmi les populations immigrées tout comme les associations villageoises ; au Canada et aux États-Unis de nouveaux modèles financiers pour le développement local s'appuient sur des mécanismes analogues. L'Europe occidentale, et particulièrement la France, connaissent un retard certain en matière de réflexion sur le *micro-banking* à destination de ses populations défavorisées, préférant construire des systèmes juridiquement efficaces de protection bancaire contre le surendettement, plutôt que d'inventer des réseaux (y compris financiers) de réinsertion et de participation pour ses exclus. En Afrique, depuis le début des années quatre-vingt-dix, quelques expériences nouvelles d'installation d'agences bancaires de proximité dans les quartiers populaires en particulier à destination des micro-entrepreneurs et offrant des formules adaptées d'épargne et de prêt tout comme la création en milieu rural et dans les quartiers péri-urbains de réseaux mutualistes semi-formels d'épargne et de crédit constituent des réponses positives sur le terrain à nos critiques des dysfonctionnements des systèmes financiers. Les travaux des chercheurs sur l'informel financier avaient précédé les faillites bancaires en Afrique de la fin des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt-dix. Puissent ces réflexions anticiper la renaissance de systèmes financiers viables fondés sur la responsabilisation de tous les épargnants et débiteurs potentiels.

La matière première de cet ouvrage est celle d'un projet soutenu par le Programme pluriannuel en sciences humaines de la région Rhône-Alpes *Épargne informelle, Études Comparées*. Nous l'avions proposé dans le cadre de Centre Monnaie-Finance-Banque de l'université Lumière-Lyon 2 en coopération avec le Musée de l'Imprimerie et de la Banque de Lyon. L'objectif était de favoriser les échanges entre chercheurs pour confronter nos expériences et analyses des pratiques informelles d'épargne, et ainsi de faire émerger par comparaison des hypothèses nouvelles de travail pour les uns et les autres. Nous avons conclu cette édition dans le cadre du centre Walras avec le soutien de l'Association d'économie financière.

Outre le problème du délai fort long entre la remise des manuscrits et leur présente publication, ce projet a dû surmonter deux handicaps importants tenant à son mode de fonctionnement (rencontres en mini-groupes et circulation des "papiers" entre chercheurs). Au delà du contenu de la recherche, nous voulions associer des

chercheurs appartenant à des institutions et disciplines diverses pour produire un travail collectif dans lequel le collectif soit plus que la juxtaposition de contributions individuelles. En organisant quelques mois après le début de l'opération, une table-ronde sur le même thème soutenue par l'université Lumière Lyon 2 et le Musée de l'Imprimerie et de la Banque de Lyon et réunissant un grand nombre de chercheurs impliqués dans le projet nous voulions développer une dynamique de relations horizontales entre chercheurs. En fait, hormis lors de rencontres directes des chercheurs dans un même lieu, et notre budget ne nous permettait pas de démultiplier le nombre de ce type de réunions de travail, ce sont les relations verticales (chercheurs-coordonnateur du projet) qui ont prévalu. Nous avons également la volonté d'impliquer le plus grand nombre possible de chercheurs de qualité originaires du tiers monde. Une trentaine de chercheurs ont participé au projet dont une dizaine originaires du tiers monde. Ce souci d'intégrer des chercheurs souvent dispersés a fait peser sur notre calendrier de lourdes contraintes en particulier de délais d'envoi et de correction des textes. Nous espérions développer à travers ce projet plus de relations Nord-Sud et Sud-Sud ; nous n'y sommes que partiellement parvenu. Par contre, au travers de ce projet les liens avec le Québec se sont renforcés.

Le soutien apporté par le PPSH au projet *Épargne informelle*, Études Comparées a fortifié ce domaine de recherche, par les contacts nouveaux qui ont été noués et par le renforcement de ceux existants, tant au plan national qu'international. Un nombre croissant d'étudiants a demandé à intégrer l'école doctorale de sciences économiques de l'université Lumière-Lyon 2 compte tenu de cette spécialisation locale reconnue. Ces recherches institutionnalistes ont notamment conduit le Centre Walras, unité associée au CNRS, à mettre en place un Diplôme d'Études Approfondies de troisième cycle Analyse et histoire des institutions économiques et à développer à la Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme un séminaire inter-disciplinaire sur la construction sociale de la confiance, avec le soutien de l'Association d'économie financière/Caisse des dépôts et consignations. Le projet a permis enfin de mieux associer l'Université au Musée de l'Imprimerie et de la Banque de Lyon et de participer au développement du caractère "financier" à ce musée (dont le contenu "imprimerie" est dominant). Au delà même du projet se sont tissés et renforcés des liens d'amitiés.

Outre la quinzaine de contributions qui figurent dans ce volume, la plupart des autres contributions des chercheurs à la réflexion commune ont été publiées dans les *Cahiers Monnaie et Financement* (n° 19, 20 et 21) de l'université Lumière Lyon 2. Ont été retenues ici parmi les contributions au projet initial principalement celles étudiant les pratiques financières informelles ou semi-formelles en Afrique.

Annie Portier et Claudette Girin (Centre M.F.B.) ont assuré le secrétariat du pro-

jet initial ; Nicole Mollon (Centre Walras) a réalisé la mise en forme des manuscrits et de l'ouvrage et David Vallat (Centre Walras) a accompagné ses ultimes péripéties. À tous les quatre, à Marc Hernu pour la fabrication, au nom des chercheurs, nous adressons nos très sincères remerciements. Enfin, que tous ceux qui au Programme Pluri-annuel en Sciences Humaines, au Musée de l'Imprimerie et de la Banque de Lyon, à l'université Lumière Lyon 2 et au Réseau thématique *Entrepreneuriat* de l'UREF/AUPELF (tout spécialement Bruno Ponson) ont soutenu ces rencontres entre chercheurs dont cet ouvrage est né, ainsi que Jean-Marie Thiveaud et Pierre-Antoine Ullmo trouvent ici l'expression de notre sincère gratitude.

Jean-Michel Servet  
*Université Lumière Lyon 2/CNRS*  
*Coordonnateur du projet*

Ont collaboré à la recherche

*Maxime Akpaca*, docteur ès sciences économiques, boursier UREF-AUPELF

*Pierre-Yves Aubert*, cadre Société des Bourses françaises de Lyon

*Louis Banga N'Tolo*, étudiant doctorant Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2

*Eveline Baumann*, chercheur ORSTOM, socio-économiste, (Dakar)

*Eddy Bloy*, maître de conférences de gestion, Centre Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2

*Gabrielle Brenner*, professeur de gestion, HEC, Montréal

*Abdelsalam Cherif*, doctorant, Études africaines, INALCO, Paris

*René Chopard*, directeur du Centre d'Études Bancaires de Lugano, chargé de cours à l'université de Lausanne

*Demba Dia*, ATER, Centre Auguste et Léon Walras, université Lumière Lyon 2.

*Michel Dromain*, maître de conférences de gestion, Centre de Recherches et d'Études en Gestion des Organisations, université de Rouen

*Gisèle Ducos*, chercheur CNRS linguiste

*Philippe Guillaume-Dieumegard*, cadre Banque populaire, Nantes

*Nour Eddine Haddab*, chercheur université d'Aix-Marseille 2

*Bernard Husson*, professeur d'économie au Centre international d'études pour le développement local, université catholique de Lyon

*Félix Iroko*, professeur d'histoire, université du Bénin, Cotonou

*Gilles Jacoud*, maître de conférences de sciences économiques à l'université de Saint-Etienne, CREUSET

*Michel Lelart*, directeur de recherches CNRS, Institut Orléanais de Finance

*Marguerite Mendell*, professeur de sciences économiques, université Concordia (Montréal), Institut Karl Polanyi

*Ilda Ndzegue Ema-Otu*, étudiante doctorante Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2

*Thierry Pairault*, directeur de recherches CNRS, Centre de recherches et de documentation sur la Chine contemporaine, EHESS-Paris

*Jean-Jacques Pérennes*, professeur d'économie au Centre international d'études pour le développement local, université catholique de Lyon

*Josette Rivallain*, ethno-archéologue, maître de conférences Musée de l'Homme (Paris),

*Christian Rietsch*, maître de conférences de sciences économiques, université de Nouakchott

*François Roubaud*, chercheur DIAL - ORSTOM, Paris

*Ousmane Sane*, docteur ès sciences économiques, université Lumière Lyon 2, trésor-

rier Société Sénégalaise des Eaux

*Omar Saïp Sy*, ATER, université de Haute Bretagne Rennes II/CERETIM

*Jean-Michel Sernet*, professeur de sciences économiques, université Lumière Lyon 2, directeur de recherche au CNRS, Centre Walras, Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme

*Shuguang Song*, étudiant doctorant, Centre Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2

*Pierre Traimond*, maître de conférences, université Paris I

*Joseph Tubiana*, professeur honoraire INALCO, Paris

*Marie-José Tubiana*, directeur de recherches CNRS (unité Langage et culture en Afrique INALCO), Paris.

# SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF : FORMES, RAISONS ET DEVENIR DES MODES INFORMELS D'ÉPARGNE

1. LES FONDEMENTS SOCIO-CULTURELS DES PRATIQUES FINANCIERES

2. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET ANALYSE FINANCIÈRE

3. PRATIQUES INFORMELLES ET SEMI-FORMELLES, PRATIQUES ALTERNATIVES, CAS CONCRETS

4. RETOUR DE L'INFORMEL AU NORD, DE NOUVELLES SOLIDARITÉS FINANCIÈRES

CONCLUSION



# CHAPITRE INTRODUCTIF

## FORMES, RAISONS ET DEVENIR DES MODES INFORMELS D'ÉPARGNE

En décembre 1989, la presse occidentale s'est fait l'écho de la condamnation à mort en Chine populaire de deux responsables de tontines. Ce groupe privé d'épargne et de prêt réunissait 50 000 personnes, et les sommes ainsi collectées étaient supérieures aux dépôts réalisés dans la même région au sein des institutions financières publiques. Lorsque une pratique financière revêt dans un pays une telle ampleur, il est difficile de la passer sous silence en raison ici de son illégalité, là du fait qu'elle soit en marge de la légalité<sup>1</sup> ; et ce n'est pas parce que l'enseignement de l'économie s'est, dans de nombreux pays, développé d'abord dans les facultés de droit que les économistes ont pour seule mission de n'étudier que les phénomènes légaux ou considérés comme normaux par la tradition économique. Le champ de notre discipline doit couvrir l'ensemble des rapports sociaux qui donnent accès aux moyens de production et d'échange, qui organisent la production des biens et des services et la répartition de ceux-ci. Or, dans toute société, une fraction plus ou moins étendue de ces rapports opère en dehors ou en marge des institutions légalement reconnues y compris en matière financière. La découverte des informalités financières du Sud permet en retour de jeter un regard neuf sur des réalités elles-mêmes complexes au Nord. Au delà des particularismes locaux, leur étude permet d'enrichir une réflexion sur les mécanismes producteurs du fondement essentiel des liens financiers : la confiance.

Ce chapitre introductif a un triple objet.

Dans un premier temps, nous saisirons les carences et la crise des systèmes légaux nationaux d'épargne qui expliquent non seulement le succès d'une finance informelle mais aussi l'intérêt croissant qui lui est porté par la recherche et par les

---

1. Sur les fondements culturels des tontines chinoises, voir la contribution de Thierry Pairault, au projet PPSH "Aperçus sur l'histoire et l'organisation des tontines en Chine", *Cahiers Monnaie et financement* n° 20, 1991, pp. 215-233.

organisations internationales<sup>2</sup>. Nous présenterons ensuite les principales modalités des pratiques informelles d'épargne, les divers types de tontines existants. Dans un troisième temps, nous dresserons une synthèse des différentes hypothèses implicites ou explicites de l'analyse des informalités financières et de l'évaluation de leur transformation.

## **CARENCES ET CRISES DES SYSTÈMES FINANCIERS FORMELS NATIONAUX D'ÉPARGNE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

### **Les systèmes financiers formels**

Les systèmes financiers dits formels en Afrique sub-saharienne se limitent aux systèmes bancaires. En effet, d'une part les institutions mutualistes sont presque totalement absentes, bien que les potentialités locales soient importantes (dans le domaine agricole, dans des structures régionales, mais aussi en s'appuyant sur les réseaux de socialité existants) ; d'autre part, les programmes de crédit dirigé et la préférence pour l'expatriation des capitaux ont fait très largement obstacle au développement des marchés financiers locaux, en particulier celui des bourses de valeur qui, à l'exception du Zimbabwe et du Nigéria, est extrêmement limité<sup>3</sup>.

Aussi n'existe-il en Afrique subsaharienne que deux types d'institutions financières formelles importantes :

- les banques de développement, institutions créées après les indépendances afin de financer par des crédits extérieurs les infrastructures nécessaires au développement économique,
- et les banques commerciales dont le fonctionnement et la logique ont été modelés selon les normes des pays capitalistes développés.

---

2. Voir notamment le *Rapport sur le développement dans le monde 1989, Systèmes financiers et développement*, de la Banque mondiale, Washington, 1989, XII-281 p. D. GERMIDIS, D. KESSLER, R. MEGHIR, *Systèmes financiers et développement. quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel ?* [Études du Centre de développement de l'OCDE : Paris, 1991, 278 p. Voir aussi Dale W. ADAMS et Delbert A. FITCHETT *Finance informelle dans les pays en développement*, Presses universitaires de Lyon, les nombreuses études parues dans les revues *Savings and development* et *Épargne sans frontière* et les notes de recherche du réseau thématique *Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne* (Bureau UREF/AUPELF - Paris).

3. *Rapport sur le développement dans le monde 1989* de la Banque mondiale, *op. cit.* p. 131. Voir dans le projet PPSH la contribution de Pierre-Yves AUBERT. "Analyse d'un exemple de circuit de fonctionnement formel en Afrique : la bourse des valeurs d'Abidjan", *Cahiers Monnaie et financement*, n°21, 1992, pp. 31-37.

La raison d'être des banques commerciales est d'abord de financer des actifs circulants. Elles disposent principalement de ressources à court terme et à vue, qui ne peuvent être utilisées pour des prêts à long terme sans mettre en péril ces établissements. La finalité de ces banques est d'être non seulement rentables mais de dégager des profits ; d'où la nécessité et la complémentarité potentielles de banques de développement efficaces car la rentabilité des investissements de développement est faible, et les risques de non remboursement sont en ce domaine élevés.

### **La crise des institutions financières formelles**

Les institutions formelles existantes sont dans une situation très difficile. Cette crise a pour origine tant la crise générale qui affecte les économies subsahariennes que le mode de fonctionnement de ces institutions, mais aussi la représentation que les acteurs économiques ont des institutions financières formelles et l'usage qu'ils en font.

Pour comprendre cette crise des institutions formelles dans ces pays, il convient d'abord de re-situer celle-ci dans la crise globale des économies subsahariennes dans les années quatre-vingt dix. Dans cette région du monde, le PNB réel par habitant y est inférieur à ce qu'il était à la fin des années soixante. Ces pays à forte croissance démographique structurellement exportateurs de produits primaires subissent une chute de leurs recettes d'exportation qui est à l'origine d'une baisse des revenus privés et des ressources publiques, et par conséquent d'un accroissement des déficits des finances publiques. Cette situation est favorable à une méfiance croissante vis-à-vis de la stabilité des régimes en place et à une fuite des capitaux, d'où une diminution de l'épargne privée interne, et par conséquent une forte dépendance des financements extérieurs. La dette publique de ces pays est passée de 7 milliards de dollars US en 1972, à 40 milliards en 1980 et à 137 en 1989, le ratio dette/PNB de 28 % en 1980 à 100 % en 1989 (ratio moyen qui est plus levé pour certains pays) ; le ratio du service de la dette absorbe une part de plus en plus importante des recettes d'exportation : 16,8 % en 1980, 24,5 % en 1989 (40 % pour les quinze pays les plus endettés du continent)<sup>4</sup>.

Faute d'une mobilisation très active de l'épargne intérieure (qui a très largement été négligée en particulier dans la période d'intense recyclage des pétro-dollars) et compte tenu de ce surendettement interne, une telle situation ne peut qu'engendrer un quasi-arrêt des investissements publics et privés, et les institutions financières n'ont pas pu résister à cette "crise" des années soixante-dix et quatre-vingts ; les conditions même de leur fonctionnement ne pouvaient d'ailleurs qu'engendrer un

---

4. Alain LE NOIR, "La restructuration nécessaire des systèmes bancaires africains", *Épargne sans frontière* 1989, n° 16, p. 4.

non recouvrement massif des créances accordées.

Les banques de développement sont en situation de cessation de paiement ou fermées car les États se sont servis de celles-ci comme d'annexes du Trésor et, souvent par clientélisme ethnique ou politique, ont contraint ces organismes à consentir des prêts à des emprunteurs dont on pouvait douter de leur capacité à les rembourser. La logique a été de fournir du crédit bon marché aux secteurs jugés stratégiquement prioritaires dans les politiques de développement, sans que les unités de production ainsi privilégiées soient capables nécessairement de devenir concurrentielles donc rentables, d'où la fermeture des banques de développement au Bénin, en Guinée et au Tchad et leur restructuration au Mali et au Niger.

La situation des banques commerciales n'est guère plus reluisantes. Historiquement, ces banques sont héritières de la situation coloniale (ce qu'illustre l'implantation de leurs agences). Jusqu'à la fin des années quarante, le Nigéria qui ne comptait alors que 29 succursales de banques pour une population de 30 millions d'habitants a été le seul pays africain à posséder des banques commerciales constituées, détenues et dirigées par des nationaux<sup>5</sup>. Après les indépendances, une partie de ces banques détenues par des intérêts devenus étrangers ont été nationalisées, et les contraintes politiques que nous avons soulignées à propos des banques de développement ont alors agi avec les mêmes conséquences. En l'absence même de toute nationalisation, l'administration du crédit (par la fixation publique des taux d'intérêt et la pré-répartition des crédits par catégories de prêts) ont entraîné des effets similaires. Soulignons aussi que les frais structurels de ces établissements sont trop élevés par rapport à leur volume d'affaires. Les effectifs de ces établissements sont trop importants par rapport au volume des affaires : on estime que dans un pays africain, il faut au moins 2500 comptes pour couvrir le coût annuel d'un seul employé dans un établissement desservant une clientèle individuelle. Enfin, les difficultés des agents privés que nous avons soulignées sont à l'origine d'un non recouvrement des créances très important. Par exemple au Ghana en 1988 le patrimoine net du système bancaire était négatif et en Guinée en 1985 80 % des créances se sont révélées irrécouvrables<sup>6</sup>.

En fait la crise est plus profonde que le révèlent les nombreuses faillites et fermetures d'établissements, car on observe un très large rejet par la population des sys-

---

5. *Rapport sur le développement dans le monde* 1989 de la Banque mondiale, *op. cit.* p. 58

6. Marie-Françoise RENUIT, "Les systèmes financiers en Afrique subsaharienne", *Épargne sans frontière* 1989, n° 16, p. 6. Cet article rend compte du *Rapport sur le développement dans le monde 1989* de la Banque mondiale, *op. cit.* pp. 86, 126.

tèmes bancaires<sup>7</sup>. Trop de thèses et monographies décrivent les banques et institutions financières d'un point de vue juridique ou comptable sans s'interroger sur leur nature et sur leur impact réel sur les économies et les sociétés locales.

Les banques sont un cas typique d'activités transférées. Les pays occidentaux ont d'abord reproduit leur système bancaire pour financer leurs opérations commerciales locales. Dans la période de décolonisation, en dépit de la création de banques de développement, l'organisation financière n'a pas été fondamentalement restructurée. Ces systèmes financiers sont encore généralement concentrés sur la production de produits agricoles et d'autres biens primaires et sur le commerce extérieur.

Le modèle occidental importé est resté dominant. L'efficacité même de l'institution impose ce mimétisme ; il constitue un facteur essentiel de confiance (en particulier pour la communauté financière internationale). Les banques introduisent ainsi une structure dont la reproduction est pensée comme une nécessité de bon fonctionnement. Toutefois, la contrainte ne se limite pas à des règles de gestion. Elle impose un modèle culturel. Elle diffuse des normes nouvelles d'architecture des bâtiments, de décor intérieur et vestimentaire (même si le boubou n'est plus aujourd'hui absent du costume du cadre africain de banque). Le climatiseur, voire simplement un ventilateur, est un attrait pour le client qui attend au guichet, une fascination pour le pauvre qui quète à ses portes. La banque est un modèle d'acculturation pour les classes dirigeantes et les classes moyennes. Toutefois, cette nécessité de conserver la confiance externe par ce mimétisme entre en contradiction avec la nécessité de gagner la confiance interne en entretenant une relation de proximité avec ses clients potentiels.

La situation est ici différente de celle des sociétés européennes aux époques où la banque était de fait réservée aussi à une élite privilégiée. Aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, les institutions financières paraissent, aux populations, trop liées à l'État, alors que celui-ci n'est généralement pas vécu comme intérêt général au dessus des intérêts particuliers, mais plus communément comme intimement lié à une personne ou aux intérêts d'un groupe de personnes. D'où une très large méfiance vis-à-vis des banques et aussi à l'encontre de l'épargne postale qui bénéficie pourtant d'une plus forte implantation locale, mais connaît généralement un piètre fonctionnement. L'informel peut constituer une forme d'insoumission à l'État et aux institutions pensées comme faisant partie de la sphère étatique. De façon générale, comme nous le verrons en étudiant la complémentarité entre finance informelle et finance formelle, on ne recourt aux institutions financières formelles que lorsque l'on ne peut

---

7. Outre les faillites d'établissements financiers, les difficultés croissantes que les épargnants éprouvent à retirer un mandat à la poste ou un dépôt sur un livret d'épargne, la très large assimilation qui est faite entre institutions étatiques et institutions formelles et l'impression d'une faillite du système tout entier justifient amplement cette crainte des épargnants.

pas faire autrement ou pour régler des opérations qui apparaissent à tort ou à raison elles-mêmes liées à des institutions étatiques ou para-étatiques (règlement de factures d'électricité ou d'eau par exemple). Les chèques servent de dépôts de garantie dans des commerces qui font crédit sans intervenir pour solder des opérations réglées en liquide en fin de mois. Les institutions financières se trouvent ainsi en état d'isolat au sein même des couches sociales aux revenus moyens et élevés. Celles-ci donnent l'exemple à l'ensemble du corps social. Les petits fonctionnaires salariés qui reçoivent leurs traitements ou salaires sous la forme d'un virement bancaire s'empressent de retirer leur avoir en début de mois, quand l'État n'encourage pas lui-même le système du billetage, et les petits épargnants vont rarement déposer leur épargne à la poste. L'échec des expériences de banques ou de postes mobiles est quasi général. L'expérience des difficultés de retraits des avoirs dans les agences postales ne peut qu'accroître cette méfiance, voire cette défiance assez généralisée. D'où un usage très important des billets, y compris pour des montants très élevés. Le poids des règlements en espèces ne tient pas seulement aux règlements informels ou illégaux mais à la fréquence des paiements, y compris légaux, sous forme liquide, donc hors des banques.

À l'exception des prêts bancaires lors de l'achat de véhicules (qui pourront être exploités de façon informelle), prêts rendus possibles par le nantissement que constitue un camion ou un taxi, véhicules administrativement enregistrés, le recours au crédit bancaire par les ménages et les entreprises est inhabituel ou exceptionnel pour une large fraction de la population en raison :

- de la complexité de la constitution d'un dossier de demande de prêt pour des individus souvent analphabètes ;
- de la faible dimension de la plupart de ces opérations qui réduit la rentabilité de celles-ci pour les banques, compte tenu des frais fixes de l'étude de chaque dossier et de l'impossibilité d'accorder automatiquement des prêts sauf à prévoir un rées-compte automatique de ces effets auprès d'un établissement financier public, à mettre les établissements financiers en situation très précaire ou à fixer le taux d'intérêt à un niveau prohibitif ;
- de l'absence des garanties nécessaires généralement exigées par une institution financière formelle, garanties que pourraient constituer un patrimoine et des ressources stables ; la précarité ou l'absence de droits fonciers est d'ailleurs un obstacle aux investissements : une impossible hypothèque réduit les possibilités de prêts, et la menace permanente d'un "*déguerpissage*" pousse à une bidonvillisation et restreint l'accumulation du capital dans les micro-entreprises productives<sup>8</sup>. Pour la plupart, non

---

8. Les surplus dégagés sont affectés à des consommations ostentatoires ou à l'entretien de liens de dépendance personnelle plus qu'à l'acquisition de moyens de production immobilisés plus performants.

salariés, les revenus sont très aléatoires, et pour les entrepreneurs la faiblesse des revenus déclarés limite la possibilité d'obtenir un prêt personnel.

- et de la méconnaissance ou de la non-reconnaissance par les institutions formelles des pratiques collectives ou associatives populaires qui pourraient constituer la base du développement d'un système mutualiste original.

En fait, la crise bien réelle que nous venons sommairement de définir n'affecte qu'une fraction du système financier global : la fraction mimétique de celui-ci, car dans l'ombre de ce dernier des pratiques financières dites informelles connaissent un dynamisme propre.

## LES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE

L'épargne informelle peut prendre deux formes :

- celle d'une épargne "en nature" ou épargne-investissement,
- et celle d'une épargne monétarisée.

Faut-il le rappeler : l'épargne ne revêt pas nécessairement une forme monétaire<sup>9</sup>. Elle peut se réaliser pour une part sous forme d'une épargne-investissement concrétisée par la construction d'une maison, par l'achat de bétail, de pagnes, de réserves alimentaires<sup>10</sup>, etc. Pour une autre part, elle se traduit par une série de dons personnels ou collectifs (notamment lors des transferts dotaux, des cadeaux faits lors de funérailles, de naissances, etc.) qui sont autant de créances<sup>11</sup> dans la mesure où ces dons supposent des contre-dons ultérieurs (directement de ceux qui ont reçu ces dons, ou d'individus ou de groupes placés dans une même situation). Ces dons et contredons peuvent être monétarisés, pièces et billets jouant alors ici un rôle de paléomonnaies<sup>12</sup>.

Les formes informelles d'épargne monétarisées sont extrêmement diverses.

---

9. Sur cette définition large de l'épargne et sa justification dans l'espace culturel africain, voir J.-M. SERVET, "Représentations de la monnaie et des supports d'épargne et limites de la mobilisation de l'épargne informelle en Afrique noire". *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone* (London/Paris : Libbey Eurotext, 1990, pp 87-96) et dans le présent projet plus particulièrement l'étude d'E. Baumann dans le Delta central du Niger (Mali).

10. L'achat de biens alimentaires en prévision de consommations futures est pour l'individu et le groupe un mode de couverture du risque d'accroissement des prix ou de rupture d'approvisionnement ; l'épargne non monétaire peut également être dans une société utilisant par ailleurs largement les moyens modernes de paiement une forme de spéculation (Dipak GHOSH, "Savings behaviour in the non-monetized sector and its application", *Savings and development*, 1986, n° 2, pp. 173-180).

11. Interprétation déjà proposée par Raymond FIRTH dans *Capital, Saving and Credit in Peasant Society* (London : George Allen, 1964) pp. 26-27, 29.

12. J.-Michel SERVET, "Occidentalisation du monde et rencontre des imaginaires monétaires : une double illusion". Dans ce volume, p. 35 sq.

L'épargne monétarisée connaît tout d'abord divers modes individuels de thésaurisation<sup>13</sup>.

On relève ensuite diverses pratiques de dépôts personnels. Le dépôt est réalisé chez une personne qui inspire une grande confiance, notamment un parent qui possède l'autorité traditionnellement conférée par l'âge, une autorité politique locale ancienne ou religieuse (imam, chef, prêtre, etc.), un ami qui jouit d'une situation économiquement stable, un "banquier mobile" qui de façon périodique ou irrégulière collecte dans les quartiers de petites sommes mises ainsi en sécurité par l'épargnant<sup>14</sup>, ou un boutiquier de quartier qui fait simultanément des opérations de prêt<sup>15</sup> et dont le stock de marchandises et la réussite économique relative constituent des garanties réelles<sup>16</sup>.

Enfin, à la charnière entre ces formes individuelles et les formes collectives d'épargne, on rencontre des associations villageoises et de multiples formes rotatives d'épargne et de prêt, connues sous le terme général de tontines. Ces formes d'épargne sont dites informelles dans la mesure où ces groupements qui se donnent

13. Dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, on trouve l'expression *boite condamnée* pour décrire nos tirelires qui prennent là la forme de petites boîtes en bois munies d'une fente supérieure ou de bouteilles ou canaris enfouis dans le sol. Le retour aux banques centrales de billets en état de presque décomposition est l'indice de certains de ces modes de thésaurisation. Il convient ici de signaler aussi les multiples modes de thésaurisation ayant un rapport direct avec le corps de l'épargnant.

14. Citons aussi l'activité des gardes-monnaie villageois étudiée par Kiari LIMAN TINGUIRI, "Épargne et crédit informels dans les pays en développement : expériences anciennes et nouvelles et la situation en milieu rural nigérien", in : *Les pratiques juridiques, économiques et sociales informelles*, Paris, P.U.F., 1991, p. 107. Colloque Nouakchott, 8-10 décembre 1988, p. 17 sq. Voir *infra* les contributions de M. Lelart et de C. Rietsch.

15. Ces achats dans sa boutique à paiements différés (à la semaine, quinzaine, au mois voire au trimestre) lui assure une clientèle stable (C. DUPUY, J.-M. SERVET, "Pratiques informelles d'épargne et de prêt : exemples sénégalais", *Économie et humanisme*, n° 294, mars-avril 1987 pp. 40-54). Sur les dépôts chez les boutiquiers, voir les résultats de l'enquête réalisée à Ziguinchor (Sénégal) en novembre 1989 et janvier 1990 par Maxime Akpaca et nous-même dans le cadre de l'EPR CNRS 166 dirigée par Gisèle Ducos "Écologie des communautés villageoises" et les résultats de son enquête menée en 1991-92 au Sénégal et présentée dans ce volume. Voir l'interprétation faite de ces prêts et dépôts par Chicot M. EBOUE, "Épargne informelle et développement économique en Afrique", *Mondes en développement*, tome 16, n° 62-63, 1988 p. 40 et dans ce volume la contribution de Michel Lelart.

16. Dans les trois premiers cas, il s'agit généralement d'un dépôt physique, ce sont les mêmes billets ou pièces qui sont déposés et qui sont plus tard rendus, le dépositaire n'utilise pas ces fonds pour des besoins personnels. Par contre, le "banquier mobile" et le boutiquier reçoivent un dépôt d'une certaine valeur (le plus souvent noté sur un cahier qui enregistre les dépôts et retraits successifs). Le "banquier mobile" prélève un faible pourcentage des dépôts lorsqu'il restitue sur demande l'avoire qu'il a lui-même prêté à intérêt ou utilisé pour ses propres affaires (le cas des tontiniers dans les tontines commerciales que nous évoquerons dans la suite de cet article est fondé sur un principe identique) ; le boutiquier peut utiliser les dépôts de ses clients comme fonds de roulement de son commerce et reverse sur demande les sommes ainsi déposées sans acquitter aucun intérêt.

des règles propres auxquelles les membres adhèrent et que les juristes qualifient de "coutumières" n'ont pas de personnalité juridique reconnue et où les opérations internes au groupe s'effectuent sans création de titres de créance servant de supports juridiques à ces opérations.

Nous n'avons envisagé jusqu'ici que des formes d'épargne monétaire qui se traduisent par un dépôt préalable. L'épargne peut aussi (et c'est le cas dans un groupe d'épargnants pour ceux qui reçoivent les premiers les sommes collectées et qui remboursent ensuite à ceux ayant fait l'avance) être le résultat d'un endettement préalable.

Les modalités des prêts sont en Afrique sub-saharienne par exemple tout aussi multiples, diversifiées et complexes que les modes de dépôt. Certaines, nous les avons déjà évoquées, sont une simple avance sans intérêt de commerçants qui fidélisent ainsi leur clientèle, d'autres sont des prêts usuraires qualifiés ici ou là de *prêt maudit* en raison notamment de la prohibition par l'Islam du prêt à intérêt<sup>17</sup>. En fait très souvent, l'intérêt est masqué [les catégories linguistiques ne permettent généralement pas de le distinguer du profit (le "bénéfice") ou du déficit (la "perte")] par des opérations d'achat-revente immédiate, de monopole de commercialisation, de liens "traditionnels" de dépendance, etc. Alors que les pratiques d'épargne-dépôt préalable ont fait l'objet au cours des dernières années d'investigations multiples (permettant d'aborder après la phase de définition une phase de quantification de ces phénomènes), les mécanismes de prêt sont encore mal connus. La connaissance des modes d'endettement est difficile ; ceux-ci sont plus secrets que l'épargne proprement dite. De nombreuses langues locales n'ont généralement qu'un seul terme pour désigner la dette et la corde qui attache le bétail ; l'endettement est source de liens et de servitude. Dans l'ensemble bigarré des formes informelles d'épargne, toutes ne sont pas des modes conviviaux de vie sociale que l'étude d'un grand nombre de tontines et associations d'épargne peut évoquer.

### **Les associations villageoises**

Les associations villageoises réunissent les individus se reconnaissant comme originaires d'un même village, quels que soient leurs lieux effectifs de naissance et de

---

17. Sur l'interdiction par l'Islam du prêt à intérêt, voir notamment : J.-B. HEINRICH, "Les principaux contrats de financement utilisés par les banques islamiques", Banque, n° 478, 1987, pp. 1134-1136 et Gilbert BEAUGE (ed.), *Les Capitaux de l'Islam*, Paris : Presses du CNRS, 1990, 274 p. Interdiction plus ou moins bien respectée selon les sociétés musulmanes alors que des populations non islamisées ont la même répugnance pour la rémunération du prêt d'argent. Voir l'exemple de l'échec des politiques d'octroi de crédits bancaires dans le Delta intérieur du Niger étudié par Bréhima Kassibo et Eveline Baumann, chercheurs de l'ORSTOM-Bamako et en conclusion de ce volume la discussion de la rationalité des épargnants face au taux d'intérêt.

résidence actuelle ; chaque association comporte diverses sections réunissant les immigrés dans chaque point de la diaspora : dans les quartiers du chef lieu de région ou les pôles locaux d'émigration, dans la capitale et dans les diverses métropoles étrangères. Chaque village connaît en fait plusieurs associations distinguant femmes, hommes, cadets et aînés. Ces associations villageoises nées d'initiatives locales ne doivent pas être confondues avec les regroupements locaux imposés par les autorités dans le cadre des politiques de coopération-développement<sup>18</sup>.

Ces associations villageoises<sup>19</sup> constituent un mode collectif d'épargne original ; elles collectent auprès de leurs ressortissants périodiquement des cotisations, rarement plus de 10 000 F. CFA<sup>20</sup> par membre et par an sous forme de versements fractionnés et dont le montant total tient compte du statut du cotisant (il est en particulier beaucoup plus élevé pour les membres émigrés dans les pays capitalistes développés qui jouissent d'un revenu régulier et plus élevé). La caisse peut aussi être alimentée par la rémunération de travaux agricoles réalisés pour un particulier par les membres de l'association.

Nous pouvons parler d'épargne collective dans la mesure où les rémunérations collectives et cotisations individuelles sont réunies dans une caisse commune. Les fonds sont généralement collectés lors de regroupements ayant une apparence ludique, et le montant de la cotisation acquittée par chaque adhérent est objectivement relativement faible. Toutefois, le nombre d'adhérents permet de réunir dans la caisse de l'association des sommes importantes en rapport avec le revenu moyen des populations (pouvant dépasser le million de francs CFA).

En adhérant à ces organisations et en cotisant, l'individu reçoit un certain nombre de prestations qui vont de la célébration périodique de fêtes manifestant l'existence du groupe en tant que groupe (l'épargne est ici une consommation collective différée) à certains avantages personnels en cas de décès, maladie, accident, etc. (l'épargne prend alors la forme d'une caisse mutuelle d'assurance). Ces associations peuvent également financer des équipements collectifs au village (dispensaire, maternité, lieu de culte, école, puits, petit barrage pour irrigation, etc.)<sup>21</sup>, y compris avec le

---

18. Sur l'échec de ce type d'activités de regroupements en Afrique de l'Ouest, Jacques BERTHOME, "Les associations villageoises de développement en Afrique de l'Ouest", *Économie et Humanisme*, n° 314, juillet-sept. 1990, pp. 15-19.

19. Voir l'analyse de ces associations faite par Claude DUPUY, *op. cit. Tiers Monde*, tome XXXI, n° 122, avril-juin 1990, pp. 351-375.

20. Jusqu'en 1994, somme équivalant à 200 francs français, soit environ 40 \$ États-Unis. Le franc CFA est une unité monétaire de la zone franc et valait deux centimes français, aujourd'hui un centime.

21. Ces associations d'épargne sont en quelque sorte une concrétisation du principe d'Althusius selon lequel chaque niveau des collectivités (famille, voisinage, corporation, État, etc.) ne doit résoudre que les problèmes que le niveau inférieur est incapable de résoudre (Sur ce principe de *subsidiarité*, voir Michael KRATKE, "Het Subsidiariteitsbeginsel anno 1987", in : Andersom [Amsterdam] 9-10, 1987, pp. 3-37 cité par Philippe van PARIJS, "Quelle réponse cohérente aux néo-libéralismes", *Économie et huma-*

soutien d'ONG<sup>22</sup>.

## Les tontines

Il existe d'innombrables termes locaux pour désigner les multiples regroupements d'épargnants qui, à périodicité convenue, versent chacun une somme fixée à l'avance et qui reçoivent à tour de rôle le produit des versements de l'ensemble des participants. Ces termes peuvent être très répandus, comme le mot tontine, ou être des expressions locales connues d'un nombre très limité de personnes appartenant à un milieu social restreint. Il est impossible de dresser un inventaire exhaustif des formes connues de tontines. Des formes de tontines naissent et se développent en rapport avec une monétarisation et marchandisation des sociétés (ce qui n'exclut pas des tontines "en nature"). Les formes existantes varient tant par les caractéristiques sociologiques de leurs adhérents que par leurs modes de fonctionnement. Comme le souligne Michel Lelart pour expliquer cette très grande diversité<sup>23</sup> : *"Il n'existe pas de cadre préétabli s'imposant comme un modèle [...]. Ce ne sont pas les personnes qui s'adaptent à un schéma, c'est la tontine qui s'adapte aux besoins de ses membres."* D'où une très grande souplesse de ce type d'organisation.

Nous pouvons relever un certain nombre de grandes variantes<sup>24</sup>.

L'implantation est urbaine, plus rarement rurale, ou dépasse cette opposition (en particulier du fait des migrations saisonnières).

Une tontine est composée uniquement d'hommes, uniquement de femmes, ou est mixte.

Le nombre de membres est très variable : cinq, sept, douze, vingt, trente, cinq cents voire plus, et les sommes collectées vont de quelques centaines de francs CFA dans les tontines d'écoliers à plusieurs millions de francs CFA dans les tontines de riches commerçants en particulier parmi les Bamiléké du Cameroun.

La mise de chaque adhérent est identique ou dépend des capacités contributives de chacun si le nombre de parts que peut prendre un individu diffère.

Les engagements pris dans une tontine sont oraux ou font l'objet d'un règlement

---

*nisme*, n° 306, mars-avril 1989, pp. 41-52, p. 47.

22. Voir J. BERTHOME, op. cit., p. 22-27.

23. "Les informalités financières : le phénomène tontinier", in : *Les pratiques juridiques*, op. cit., 1991, (Paris : PUF) p. 251.

24. Une analyse socio-économique de la tontine est présentée dans J.-M. Servet, "Un système alternatif d'épargne et de prêt : les tontines africaines" in : Catalogue de l'exposition *Banque et société humaine*. Paris : Association Française des Banques, 1986, pp. 163-170.

écrit, et les sanctions en cas de retard, de non remboursement, etc. sont extrêmement variables.

Le tour de rôle est le plus souvent fixé par tirage au sort périodique, pré-déterminé lors de la constitution de la tontine ; il peut être aussi discuté et fixé par accord.

Il est possible de classer les tontines selon plusieurs critères qui ne se recourent pas.

La distinction la plus souvent faite, en particulier à la suite des travaux de Michel Lelart, oppose tontine mutuelle, tontine commerciale et tontine financière :

- dans une tontine mutuelle, chaque participant reçoit autant qu'il verse ;
- dans une tontine commerciale, l'organisateur (le "tontinier", le "garde-monnaie", etc.) est rémunéré<sup>25</sup> que ce soit sous la forme de rétention du premier versement fait à chaque cycle de la tontine ou comme pourcentage du lot remis périodiquement à chaque membre bénéficiaire de la tontine ;
- dans une tontine financière, le lot est vendu aux enchères<sup>26</sup>.

Une deuxième distinction peut opposer les tontines à caractère associatif (pour lesquelles le principe mutualiste d'entraide et la convivialité jouent un rôle essentiel, ou dans le cas d'achats de biens faits en commun) des tontines proprement dites où l'objectif financier domine. Les finalités de l'adhésion des membres et les modalités de fonctionnement du groupe inscriront ainsi une tontine plus près d'une logique mutualiste communautaire ou au contraire d'une logique financière individuelle. L'opposition tontine mutuelle, tontine commerciale et tontine financière ne correspond pas à cette distinction puisque les réunions de certaines tontines financières sont l'occasion d'un repas et d'une fête entre membres alors que de nombreuses tontines dites mutuelles ignorent cet usage<sup>27</sup>).

---

25. Voir l'exemple du Bénin étudié par Michel LELART, "L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises", *Revue Tiers Monde*, n° 118, avril-juin 1989, p. 280 sq. et les travaux en cours au Congo de Jean-Raymond Dirat, Alphonse Makaya et Celestin Mayoukou.

26. Tontines étudiées notamment par Bruno BEKOLO-EBE, "Le système des tontines : liquidité, intermédiation et comportement d'épargne", *Revue d'économie politique*, n°4, 1989, pp. 619-638, par C. RIESCH, "Une tontine à double niveau d'enchères", Notes de Recherche n°5, Réseau thématique "Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne", UREF/AUPELF, Paris, 1990, 55 p. et par Alain HENRY, Guy-Honoré TCHENTE, Philippe GUILLERME-DIEUMEGARD, *Tontines et banques au Cameroun : les principes de la société des amis*, Paris : Karthala, 1991, 166 p.

27. Christian Rietsch a analysé le fonctionnement d'une tontine dénommée "Tontine de l'élite camerounaise en République Centrafricaine" où le lot principal s'élève à 1 400 000 CFA [soit alors plus de 5.000 \$] et avec enchères et dont les réunions sont marquées par une réception (Christian RIETSCH, "Une tontine à double niveau d'enchères", Notes de Recherche n° 5, Réseau thématique "Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne", UREF/AUPELF, Paris, 1990, 55 p.

Une troisième distinction peut être faite entre

- les tontines relationnelles ou fermées (où tous les adhérents se connaissent)
- des tontines impersonnelles ou ouvertes (où le nombre d'adhérents et/ou le rôle des responsables autorisent cet anonymat des participants). L'autorité du responsable fournit la garantie offerte par les relations personnelles dans le premier type de tontines<sup>28</sup>.

Une quatrième distinction peut opposer

- les tontines permanentes et durables,
- les tontines durables et saisonnières,
- et les tontines qui ne connaissent qu'un cycle.

Une cinquième distinction peut être établie entre les tontines de quartiers ou de villages qui regroupent des individus entretenant des rapports de voisinage<sup>29</sup> et les tontines professionnelles (tontines de salariés d'une même entreprise ou d'un même service, tontine de revendeurs de rue, tontines de place de marché<sup>30</sup>).

Les tontines constituent pour une large fraction de la population une forme adaptée de prêt à la consommation et un mode particulièrement judicieux de financement du fonds de roulement des petits commerces. Le revendeur, qui confond généralement capital et revenu<sup>31</sup> et qui tous les jours verse à un tontinier une fraction de sa recette, peut ainsi disposer périodiquement des fonds nécessaires à la reconstitution de son stock. Par contre, les espoirs qui avaient été mis dans les tontines de financer l'accumulation du capital au sein des entreprises productives ou de réunir les capitaux nécessaires au démarrage de celles-ci se sont révélés mal fondés. Sauf pour les tontines auxquelles participent des individus qui ont les moyens d'"investir" dans plusieurs tontines des sommes très importantes, le bon fonctionnement des tontines s'oppose à une prise de risque. Soulignons enfin que le coût effectif du crédit, si

28. Distinction développée par Ibrahim BAH dans *Marché financier informel, Étude en milieu urbain (Bamako) et en milieu rural*, Bamako : Bureau d'Études de conseils et d'interventions au Sahel, 1988, 69 p.). La distinction entre tontines fermées et tontines ouvertes a été faite par C. EBOUE, in : *Épargne sans frontière*, n° 10, février 1988, p. 6 sq.

29. Parfois la notion de voisinage peut être remplacée par celle de parenté.

30. Cette distinction nous paraît essentielle dans les tontines que nous avons étudiées en Casamance (Représentations de la monnaie et des formes d'épargne, enquête réalisée dans le cadre de l'EPR CNRS 166 à Colobane (Sénégal) janvier 1990). Sur les tontines au Sénégal, voir les enquêtes réalisées par Michel Dromain et citées dans sa thèse soutenue à l'université de Nice en 1989.

31. Pour une interprétation originale de ce type de comportement où la liquidité prime sur toute autre considération, voir E. BLOY, CL. DUPUY, "Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel", in : *L'entrepreneuriat en Afrique francophone*, London/Paris : Libbey Eurotext, 1990, p. 65 sq.

l'on intègre les difficultés d'obtenir un prêt d'une institution formelle, se trouve grâce aux tontines diminué.

## **VERS DE NOUVELLES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL SUR LES MODES INFORMELS DE FINANCEMENT**

Depuis le début des années quatre-vingts, ces pratiques financières dites informelles, principalement les tontines, ont fait l'objet d'un nombre croissant d'études. Cette abondante littérature a donné une image très diversifiée du (ou des) phénomène(s). La rencontre entre des chercheurs travaillant sur des terrains différents et certaines perspectives spécifiques permet de proposer une grille de lecture de ces travaux permettant :

- d'une part, non seulement d'avoir une vision synthétique de la littérature sur les modes informels d'épargne et de financement, mais surtout, de développer des hypothèses nouvelles de recherche intégrant les spécificités culturelles<sup>31</sup>,
- et d'autre part de définir les conditions de réussite des expériences de "formalisation de l'informel" ou "d'informalisation du formel"<sup>32</sup>.

Les travaux sur les pratiques financières dans les pays du tiers monde, qu'il s'agisse de synthèse générales ou d'études de cas, sont de nature extrêmement diverse (approche ethnologique ou sociologique, financière, tentative de modélisation, etc.). Au delà de l'aspect descriptif qui domine un grand nombre de ces études, il est possible de dégager un certain nombre d'hypothèses explicitement ou implicitement mises en œuvre par leurs auteurs dans leurs questionnaires d'enquêtes, dans la présentation de celles-ci ou de leur synthèse.

### **Hypothèses pour définir le phénomène et le mesurer**

- critère de classification des différents types d'organisation informelle (l'opposition mutuelle/commerciale/financière n'est qu'un mode de classement possible)<sup>33</sup>,
- indicateurs significatifs permettant de mesurer ou d'apprécier l'ampleur du phénomène.

### **Hypothèses relatives à leur apparition et à leur développement**

- facteurs déterminant le taux d'épargne et les formes prises par l'épargne et le

---

31. Voir conclusions de ce volume.

32. Voir Isabelle MAURIES, *Évaluation d'organismes financiers faisant le lien entre les systèmes financiers formel et informel dans les pays en développement*, DEA Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2, 1992-1993.

33. Voir plus particulièrement ici la contribution de Michel Lelart.

crédit,

- raisons de l'émergence de ces pratiques (caractère nouveau ou dynamisation de pratiques anciennes)<sup>34</sup>,
- raisons de leur développement (salarial, monétarisation, urbanisation ou au contraire ruralité, etc.)<sup>35</sup>,
- approche du système financier comme résultant d'un système économique global ou comme condition préalable à toute transformation du système économique global<sup>36</sup>.

### **Hypothèses quant à leur mode de fonctionnement et à leurs performances**

- facteurs subjectifs déterminant l'adhésion de l'individu,
- éléments pris en compte dans l'évaluation du coût d'intermédiation et du coût d'opportunité,
- type de logique en jeu dans leur fonctionnement<sup>37</sup>,
- type d'utilisation des fonds drainés,
- caractéristiques significatives des adhérents à l'organisation<sup>38</sup>,
- caractère transitoire ou spécificité et permanence de ces organisations.

### **Hypothèses conceptuelles**

- type d'"outils" mis en jeu : analyse en terme de marché des capitaux et comparaison des taux d'intérêt, d'information imparfaite des agents, de coûts transactionnels, de conventions, de réputation, etc.

Au delà de cet ensemble d'hypothèses sous-jacentes aux analyses des informalités financières et des choix opérés par les chercheurs, il existe deux hypothèses fondamentales qui doivent être remises en cause :

---

34. Josette Rivallain a étudié à travers les fonctions de réserve des paléomonnaies africaines certaines de ces racines, Abdelsalam Cherif dans celui des origines des banques de céréales au Tchad et Joseph Tubiana dans les anciennes formes de solidarité en Éthiopie.

35. Voir les caractéristiques des tontiniers dans les contributions de M. Dromain et de C. Rietsch.

36. Voir l'exemple des carences du fonctionnement d'une bourse des valeurs expertisée par Pierre-Yves AUBERT (*Un exemple de circuit de fonctionnement formel en Afrique : la bourse des valeurs d'Abidjan*) *op. cit.* et le faible recours aux services bancaires par les entrepreneurs bamiléké de Douala dans la contribution au projet PPSH de G. Brenner "Les entrepreneurs bamiléké de Douala : une enquête exploratoire", *Cahiers-Monnaie et financement*, n°21, pp. 47-62 ainsi qu'au Mexique (contribution au projet PPSH de F. Roubaud) "Les conditions de l'accumulation dans le secteur informel mexicain", *Monnaie et financement* n°20, 1991, pp 235-260.

37. Voir dans le projet plus particulièrement l'analyse d'E. Bloy.

38. Voir leurs caractéristiques dans les contributions de M. Dromain et de C. Rietsch.

- d'une part celle dite de la répression financière et son alternative ou complément (selon les auteurs) le dualisme financier,
- et d'autre part l'interprétation des opérations financières informelles comme une comparaison coûts/avantages dans le temps<sup>39</sup>.

### **Évaluation des tentatives de transition entre formel et informel.**

La plupart des travaux consacrés aux pratiques financières informelles évoquent explicitement la question de "l'informalisation du formel" ou de la "formalisation de l'informel". Rares sont les auteurs partisans du laisser-faire. Le fait qu'un grand nombre des études relatives au financement informel soit réalisé sur commande d'organismes liés directement ou indirectement aux institutions formelles explique le parti-pris quasi-général de présenter l'évolution potentielle ou les expériences tentées comme nécessaires, normales et positives. Mais le caractère supposé inéluctable et positif de cette transition n'est généralement ni justifié, ni évalué. D'autre part, une étude systématique de ces diverses expériences permettant de corrélérer la ou les variables opérationnelles adoptées avec leurs performances n'a pas été développée.

Dans la mesure où cette transition n'est pas endogène mais est impulsée de l'extérieur, il est nécessaire pour que ces expériences réussissent de façon tout à la fois durable (en tant que micro-expérience) et généralisable (par leur essaimage) que les objectifs de cette transition soient explicités et justifiés. Ce n'est que si les objectifs recherchés à travers cette transition apparaissent clairement et que si les moyens et techniques en œuvre sont mis en rapport avec ces objectifs que ces expériences peuvent être évaluées.

Un premier niveau de l'étude des formes de transition doit par conséquent expliciter leur justification. Une typologie d'une part des critiques formulées à l'encontre de l'état actuel des systèmes financiers dans leur informalité et formalité) et d'autre part des améliorations attribuées aux formes de transition doit ainsi révéler ce qui est recherché à travers la transition. Les facteurs négatifs dans un cas et positifs dans l'autre doivent de façon logiquement symétrique exprimer le type de transformation recherchée et ses raisons.

Le deuxième niveau d'analyse des tentatives de transition doit caractériser les différentes formes de celle-ci. Les choix quant à la forme de transformation dépendent étroitement du diagnostic du système financier global. Plusieurs types de proposition sont faites (ces actions peuvent être complémentaires) afin d'intégrer à terme

---

39. Nous avons systématisé cette critique en conclusion de ce volume.

formel et informel.

- La première proposition consiste à assurer la formalisation de l'informel par la répression de l'informel (interdiction de certaines pratiques, obligations pour certaines autres d'être soumises à déclaration et réglementation légales, etc.). Dans cette hypothèse, formel et informel sont pensés comme substituables et l'informel comme négatif. Ce type de proposition est exceptionnel et n'est faite par aucun membre du réseau.

- La deuxième proposition s'appuie aussi sur l'hypothèse de substituabilité. Elle consiste à informaliser le formel pour qu'il attire à lui la clientèle de l'informel en introduisant au sein du formel existant certaines techniques et pratiques qui sont spécifiques du premier et qui sont supposées assurer son succès ou en créant des institutions nouvelles ayant ces caractéristiques. Il s'agit d'une stratégie de mimétisme.

- La troisième proposition consiste à articuler (ou à renforcer l'articulation existante) entre formel et informel. Dans cette hypothèse, formel et informel sont pensés comme complémentaires.

Le troisième niveau de lecture classe les éléments sur lesquels l'intervention porte prioritairement. La priorité peut être accordée soit à la collecte de l'épargne, soit à la distribution de prêts (à la consommation, pour fonds de roulement ou pour investissements)<sup>40</sup>, soit au lien épargne-prêt, soit enfin au lien épargne-assurance. Des techniques différentes sont utilisées pour adopter ce qui apparaît comme justifiant les performances relatives de l'informel afin :

- d'accroître la proximité<sup>41</sup> (proximité géographique - guichets mobiles notamment, utilisation de l'épargne collectée sur place pour financer des projets locaux -, culturelle - information en dialecte langue locale -, sociale - décentralisation et transparence de la gestion, allègement et simplification des procédures -, extension de la gamme des produits financiers proposés, temporelle par raccourcissement des délais entre demande de prêt et réponse, etc.),

- de réduire le coût de collecte de l'épargne ou de distribution des prêts (auto-gestion du groupe, reconnaissance du groupe),

- de mobiliser des ressources inactives,

- de minimiser les risques de non remboursement (nouveaux systèmes de garantie réelle ou personnelle en adoptant les mécanismes qui font la force de l'informel

---

40. Bernard Husson et Jean-Jacques Perennes de la faculté catholique de Lyon ont étudié l'exemple de l'appui par la Sidi des sociétés locales d'investissement.

41. La question de la proximité a été étudiée pour le présent projet par Ilda Ndzegue EMA-OTU au cours de son mémoire de DEA tant dans une étude des pratiques financières au sein des sociétés bamiléké du Cameroun que dans celles d'entrepreneurs africains en Rhône-Alpes (*Tontines et modes de financement des PME-PMI africaines*, mémoire de DEA 1991-1992, Université Lumière Lyon 2, Département Monnaie, Finance, Banque, 190 p.).

comme technologie financière adaptée),

- pour articuler les opérations financières à des opérations "réelles" (commercialisation production<sup>42</sup>, équipement, paiement main d'œuvre).

Nous avons dans ce chapitre introductif ouvert quelques-une des perspectives de l'ouvrage. Dans un premier temps, les fondements socio-culturels et historiques des pratiques financières seront abordés (à travers des contributions de J.-M. Servet, J. Rivallain, J. Tubiana, N.-E. Haddad et P. Traimond). Puis les modes informels d'épargne et de prêt seront analysés d'un point de vue économique (M. Lelart) et financier (Ed. Bloy). La troisième partie de l'ouvrage présentera différents cas au Sénégal (M. Dromain, M. Akpaca et O. Sy), au Niger (C. Rietsch), au Mali (E. Baumann) et au Tchad (A. Cherif et M.J. Tubiana). Nous montrerons en quatrième lieu comment au Nord s'établissent de nouvelles solidarités financières (à travers les contributions de D. Dia et de M. Mendell). En conclusion, nous soulignerons le rejet de l'hypothèse de la répression et du dualisme financiers, rejet que nos recherches permettent d'affirmer et d'affermir et nous développerons une hypothèse nouvelle commune : la mise en avant du fondement culturel de la rationalité des pratiques financières dites informelles.

Jean-Michel SERVET

---

42. Voir l'exemple des banques de céréales au Tchad étudiées par Abdelsalam Chérif et par Marie-José Tubiana.